

**CONTACT PRESSE :**

Valérie TASSY  
01.56.79.20.45  
tassy@cnsd.fr  
06 10 13 33 25

19 septembre 2018

## Stratégie de transformation du système de santé : la CNSD reste prudente !

**La CNSD a assisté ce mardi 18 septembre à la présentation par le président de la République de la stratégie de transformation du système de santé.**

Si elle comprend la nécessité de réforme en profondeur, la CNSD s'interroge sur la **disparition brutale du numerus clausus** et sur ses conséquences en termes de formation initiale des chirurgiens-dentistes et des autres professionnels de santé. En effet, s'il est essentiel dans une volonté d'accès aux soins de tout mettre en œuvre pour favoriser un maillage territorial et de ne pas laisser traiter le dossier en se reposant uniquement sur l'entrée en masse des diplômés étrangers, la moindre des choses eût été de travailler avec les professionnels de santé concernés et d'envisager dans un premier temps une mesure transitoire.

Sur la création de nouveaux métiers tels que les **assistants médicaux** pour répondre aux besoins et aux tâches qui leurs seront confiés, la CNSD rappelle que l'inscription de l'assistante dentaire au code de la santé et le travail entrepris sur la **délégation de tâches** permettant au praticien de se consacrer exclusivement à sa mission médicale, répondent à la problématique soulevée par le président de la République.

Par ailleurs, si la CNSD enregistre avec satisfaction l'augmentation de 0,2 points d'ONDAM pour cette réforme structurelle, elle regrette la **vision essentiellement hospitalo-centrée** de cette présentation et craint que la médecine bucco-dentaire libérale soit encore la grande oubliée de cette nouvelle stratégie.

Enfin, la CNSD s'interroge sur certains points notamment :

- la **coordination** entre professionnels de santé et l'intégration des chirurgiens-dentistes dans ce processus,
- la **démographie**, de ne pas oublier les chirurgiens-dentistes également concernés par les zones très sous-dotées, mais qui ont des frais de structure très élevés, bien plus importants que les autres professionnels de santé,
- en **zone péri-urbaine**, comment venir en aide aux praticiens particulièrement impactés par l'augmentation des patients à "tarifs sociaux" ?
- la qualité de la formation initiale, si le président souhaite la préserver, quels moyens compte-t-il mettre en œuvre pour s'assurer de celle des **diplômes européens** ?

---

### À PROPOS DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS DENTAIRES

La CNSD est le premier syndicat en nombre d'adhérents de toutes les professions libérales.

Ses 100 syndicats départementaux répartis sur tout le territoire font de la CNSD une force majeure dans la défense de la profession et au service de ses adhérents.

**CONTACT PRESSE :**

Valérie TASSY

01.56.79.20.45

tassy@cnsd.fr

Néanmoins, cette réforme trace des perspectives afin que les professionnels de santé de ville soient en mesure d'assurer l'ensemble de leurs missions dans de meilleures conditions.

La CNSD rappelle que la profession s'est engagée dans un nouveau paradigme, en signant récemment une convention qui reprend certains thèmes décrits dans cette nouvelle stratégie.

Elle pèsera de tout son poids dans les négociations à venir pour défendre la place des chirurgiens-dentistes libéraux, elle n'hésitera pas à s'opposer à toute mesure contraire à l'esprit libéral et social auquel elle est attachée et ne manquera pas chaque fois qu'il sera nécessaire, de rappeler **l'importance de la médecine bucco-dentaire dans le schéma qui se dessine.**

---

**À PROPOS DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS DENTAIRE**

*La CNSD est le premier syndicat en nombre d'adhérents de toutes les professions libérales.*

*Ses 100 syndicats départementaux répartis sur tout le territoire font de la CNSD une force majeure dans la défense de la profession et au service de ses adhérents.*